



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Enseignants

Question écrite n° 7680

### Texte de la question

M. Jean-Claude Bois attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les craintes exprimées par certains personnels d'éducation et d'enseignement (certifiés, agrégés, CPE, PEPS). Il apparaîtrait, selon ces personnels, que le nombre d'emplois hors classe serait calculé sur la base des effectifs des corps concernés au 31 décembre 1993 et non au 1er septembre 1994, ce qui aurait pour effet de priver environ 4 000 d'entre eux d'une promotion prévue par l'application des protocoles signés en 1982 et 1993. Il souhaite donc obtenir des précisions à ce sujet et l'en remercie à l'avance.

### Texte de la réponse

Le nombre d'emplois d'enseignants hors classe prévu dans le budget 1994 a été calculé en fonction des taux fixes par les protocoles sur la revalorisation des personnels enseignants, et de l'effectif de ces personnels en 1993. Il est certain qu'un calcul anticipant les 2 000 créations et les transformations d'emplois à venir, prévues dans le budget 1994, aurait permis de créer un nombre supérieur d'emplois de professeurs hors classe. Le budget n'implique toutefois pas de « blocage » des promotions à la hors-classe. En effet, le total des promotions d'enseignants prévues l'année prochaine dans le second degré s'élève à 3 260 dont 1 900 certifiés du fait des prévisions normales de sorties de la hors-classe et de l'application du protocole des agrégés. En outre, pour les corps du grade de certifié ou équivalent, dont la « montée en charge » de la hors-classe est achevée, la possibilité d'un pyramidage dès le 1er janvier 1995, et non à la rentrée 1995, sera examinée en priorité dans le projet de budget pour 1995.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bois Jean-Claude](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7680

**Rubrique :** Enseignement secondaire : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 novembre 1993, page 3879

**Réponse publiée le :** 7 février 1994, page 639